

Conseil Communal
Aigle



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL

DU 19 JUIN 2020 - HALLE DES GLARIERS, 1860 AIGLE

Président : M. Alexandre FAVRE
Secrétaire : Mme Véronique DELADOEY
Scrutateurs : Mme Dominique CHESSEX
Mme Fabienne LA ROSA
Huissier : M. Albert BERTHOLET

M. le Président Alexandre **FAVRE** ouvre la 22ème séance de la législature 2016-2020 à 19h00. Il souhaite la bienvenue à chacun.

1. APPEL, ADOPTION PV ET COMMUNICATIONS

1.1 APPEL

L'appel fait constater la présence de 55 Conseillers présents, 4 excusés et 4 absents. Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

1.2 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. le Président Alexandre **FAVRE** informe que le point suivant est supprimé :

2.2 : Préavis municipal N° 2020-02 relatif à la modification du PQ "Margencel". Dossier retiré par la Municipalité.

La discussion est ouverte :

Mme Anick **BADAN** (UDC) donne lecture d'une motion d'ordre "Pour une séance de Conseil communal démocratique".

" Monsieur le Président, Chers collègues,

Lorsque nous avons prêté serment, nous avons entre autres promis d'exercer notre charge avec
Page 1/23

conscience, diligence et fidélité.

Avec autant de points à l'ordre du jour ce soir, comment pouvons-nous prétendre pouvoir exercer notre charge consciencieusement ? Que faisons-nous des débats dans ce marathon qui nous attend ? Chaque objet mérite pleine attention ; la discussion et les opinions doivent pouvoir se faire sans pression de timing !

Vu ce qui précède, nous vous proposons que les débats de ce soir se terminent au plus tard à 22h30, ordre du jour épuisé ou non, et qu'une nouvelle séance soit fixée dans les plus brefs délais, tout en respectant naturellement les 10 jours de délais de convocation. Nous pourrions ainsi terminer les points non traités ce soir, d'éventuels nouveaux points et procéder au renouvellement du bureau.

Vous conviendrez, Chers collègues, qu'après une longue semaine de travail, une séance de 3h30 sera déjà bien assez éprouvante.

Nous vous remercions d'ores et déjà de l'attention que vous porterez à cette motion d'ordre"

M. le **Président** précise que la motion d'ordre dit "que toutes opérations du Conseil peut être interrompue par une motion d'ordre qui concerne le débat, sans toucher à son fond même". Toutefois, si la motion est appuyée par un cinquième des membres présents, elle sera mise en discussion et soumise au vote. Mais il n'est pas certain que le Conseil communal puisse décider de la durée des débats et il reste emprunté face à cette motion. Selon lui, il faut continuer la séance, la traiter à 22h30 étant donné que c'est ce qu'il est demandé, et décider en fonction de ce que le Conseil veut faire à ce moment-là.

M. Didier **BADAN** (UDC) : cette motion d'ordre a été déposée et doit être traitée selon l'art. 74, elle est claire et nette. Du moment que le Conseil, quoiqu'il arrive, à 22h30 se termine, on doit à présent l'appuyer ou pas, et ensuite on rentre en discussion, mais nous ne pouvons pas passer dessus.

Appuyée par un cinquième des membres, M. le Président **ouvre la discussion sur cette motion** :

M. Cyril **ZOLLER** (Alt.-Verts) peut comprendre la motion mais il fait référence aux échanges de mails qui ont eu lieu dernièrement et qui proposaient de lire uniquement les conclusions des rapports. Et il y a eu des refus venant du même endroit, qui nous demandait de lire l'entier des rapports. Cela va nous faire perdre un temps fou, et dans le même temps, on nous demande de finir plus tôt. Alors il préfère aller, s'il le faut, jusqu'à 1 heure du matin, mais ne pas avoir à gâcher encore d'autres soirées d'été par des séances. Le beau temps revient, il aimerait pouvoir en profiter. Vous avez bien dit qu'il fallait lire tous les rapports ? Alors allons au bout des choses en ne lisant que les conclusions et ainsi éviter de perdre du temps.

Mme Anick **BADAN** précise qu'elle a demandé la lecture de l'entier du rapport de la commission pour la relance du commerce local, car il n'y a pas de conclusion dans ce rapport. Cela ne semblait rien dire pour le public, raison pour laquelle il était important de le lire en entier, pour avoir un peu plus de matière et de précisions.

M. le **Président** tient à préciser que le public a reçu tout le matériel du conseil communal de ce soir, ils ont donc pu prendre connaissance des rapports et des préavis et autres documents.

M. Philippe **PASCHE** (PLR) propose que l'on passe à la votation sur la motion d'ordre qui vient d'être déposée dans la mesure où elle est claire et simple, et de ne pas commencer à ouvrir des débats parallèles sur d'autres sujets. La liste des sujets à traiter est relativement longue et importante, nos habitants et concitoyens aiglon ont le droit de les voir traiter durant cette période de post-covid. Arrêtons de jouer au cirque et passons au vote de cette motion d'ordre.

La parole n'étant plus demandée, **la discussion est close.**

VOTE SUR LA MOTION D'ORDRE DE MME ANICK BADAN (UDC)

Acceptée à la majorité // OUI : 27 - NON : 24 - abstentions : 2

1.3 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 2019

M. le **Président** ouvre la discussion :

M. Philippe **BELLWALD** (EA) relève, à la page 15, 2ème ligne du 2ème paragraphe, qu'il est dit "le Conseil ayant refusé le préavis". Ceci est faux, c'est la commission qui l'a refusé et la Municipalité l'a retiré avant d'avoir fait la convocation de la séance.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close et le procès-verbal est soumis au vote. **Il est accepté à l'unanimité des membres présents.**

1.4 COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT

- M. le **Président** tient à rappeler la situation de pandémie dans laquelle nous nous sommes trouvés. De longues réflexions se sont tenues à fin avril en collaboration avec le Service des communes, la Préfecture et la Municipalité, ce qui a débouché sur un ordre du jour chargé. Il recommande à l'Assemblée d'être précise et concise. Pour les personnes qui souhaitent se rendre aux toilettes, de s'adresser directement à l'Huissier qui donnera l'autorisation, de privilégier le lavage des mains avec le gel afin d'éviter le bruit du sèche-main et de retenir la porte.
- M. le **Président** informe qu'une séance de conseil sera agendée fin août, ceci en discussion avec la Municipalité. Elle comprendra à l'ordre du jour les comptes ainsi que le remplacement du bureau.

1.5 COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

M. Jean-Luc **DUROUX**, Municipal :

- **Exploitation parking ancien Hôpital du Chablais** : les activités de l'Hôpital du Chablais ont été transférées à l'HCR à Rennaz. Cet important déménagement et l'arrêt des activités hospitalières sur le site d'Aigle ont interpellé la Municipalité, notamment en termes d'occupation temporaire des lieux, et en particulier des parkings visiteurs et collaborateurs. La Municipalité souhaite éviter des occupations illégales et inappropriées sur ce site privé important, particulièrement sur sa partie extérieure. C'est pourquoi, elle a signé une convention avec l'Etat de Vaud nous autorisant à exploiter temporairement l'ensemble des parkings de cet ancien site. Cette solution permet de mettre à disposition du public un total de 141 places de parc. La surveillance et la gestion de ce parking seront assurées par la Police intercommunale. Ces places sont payantes. Les tarifs appliqués et la durée de parcage seront identiques à ceux du parking "Novassalles". Cette solution permet ainsi d'élargir les possibilités de parcage dans les environs de la gare et également de compenser temporairement la suppression des places de parc gratuites de la Place des Glariers, fortement utilisées par les pendulaires, ceci dès le début des travaux de l'EEG.

Mme Isabelle **RIME**, Municipale :

- **Halle des Glariers** : la Municipalité a décidé de faire réparer le toit qui s'est envolé lors de la tempête du 4 février dernier avec une couverture de tôles ondulées. Une supervision au niveau statique a été effectuée par un bureau d'ingénieur civil aiglon. Ces travaux sont nécessaires afin de pouvoir utiliser cette halle jusqu'au moment où l'EEG sera disponible.
- **Espace Événement des Glariers** : la commission consultative des utilisateurs a été constituée et est composée de membres de sociétés locales ainsi que de membres extérieurs. Cette commission sera convoquée pour la rentrée scolaire. Nous avons continué, malgré le coronavirus, à travailler sur le projet avec de nombreuses visioconférences. La liste des membres de cette commission consultative est composée de Mme Evelyne Neji, M. Pierre-Yves Brélaz, David Chassot, Michel Du, Nicolas Olloz, Clément Reber, Jean-Daniel Rossire, Pierre-Yves Roulin et Eric Sauge.
- **Bâtiment FC Aigle** : les murs du FC Aigle ont été recouverts de fresques. Ces dernières ont été réalisées par Chromatix qui est une association basée à Montreux.

M. Frédéric **BORLOZ**, Syndic

- **Gymnase** : le Canton a décidé de faire un projet avec une architecture identique au gymnase d'Échallens. Le projet est donc momentanément suspendu, le temps que le projet d'Échallens soit un peu plus clair en termes de procédures. Il n'est donc pas annulé, le canton continue à travailler dessus.
- **Livre sur Aigle** : les Conseillers se verront offrir le livre qui est disponible à l'administration communale. M. BORLOZ espère que tous auront autant de plaisir que lui à le lire, de découvrir cette histoire passionnante d'Aigle et ses diverses facettes sur les époques, sur ses influences très différentes, parfois même plusieurs dans la même période à différents endroits de la ville.
- **Covid-19** : petit tour d'horizon et présentation sur ce qui s'est passé au sein de la Municipalité et de la commune durant cette période. Chaque Municipal donne une petite présentation sur son dicastère.

Pour terminer, cette crise sanitaire a été une période particulière, qui a pu être angoissante ou réjouissante pour certains. Aussi, la Municipalité aimerait essayer de continuer à contribuer à sa manière avec un certain nombre de décisions à caractère plutôt stratégique sur du long terme, mais qui sont un virage pour la qualité de vie de la commune. Il faut trouver les équilibres avec un certain nombre de mesures, qui sont visibles et plus détaillées sur le site de la commune. M. BORLOZ remercie tous ses collègues pour leur excellent travail durant cette période compliquée.

L'Huissier annonce à la secrétaire l'arrivée de 3 Conseillers lors de la présentation de la Municipalité. L'Assemblée se monte actuellement à 58 membres.

1.6 ASSERMENTATION DE SEPT NOUVEAUX CONSEILLERS

M. le Président Alexandre **FAVRE**, selon l'art. 9 du règlement du Conseil communal d'Aigle, procède aux assermentations de :

M. Frédéric **DECOSTERD**, du groupe PLR (en remplacement de Mme Florence LAVANCHY-RAU, démissionnaire au 31.12.2019)

Mme Anne **CROSET**, du groupe EA (candidate désignée conformément à l'art. 67 LEDP, en remplacement de Mme Corinne DI MARCO, démissionnaire au 30.11.2019)

Mme Anny **HERTIG**, du groupe EA (candidate désignée conformément à l'art. 67 LEDP, en remplacement de M. Alain MORET, démissionnaire au 30.11.2019)

M. Tanyel **BILGE**, du groupe PSA (candidat désigné conformément à l'art. 67 LEDP, en remplacement de M. Claudio MARIANO, démissionnaire au 30.12.2019)

M. Philippe **RANC**, du groupe Alt.-Verts (en remplacement de Mme Rachel CARNAL, démissionnaire au 29.04.2020)

M. Jean-Michel **CARRE**, du groupe UDC (en remplacement de M. Santino BARTOLONE, démissionnaire au 31.01.2020)

Mme Françoise **GOY**, du groupe Alt.-Verts (en remplacement de M. Cédric ALLORA, démissionnaire au 05.05.2020)

Qui prêtent serment selon l'Art. 5 du règlement du Conseil communal.

L'Assemblée, à partir de cet instant, compte 65 Conseillers présents.

1.7 ELECTION D'UN MEMBRE À LA COMMISSION DES FINANCES

En remplacement de M. Claudio MARIANO (PSA) : candidate proposée en la personne de Mme Danielle **MARTIN**, élue tacitement selon l'art. 12 du règlement du Conseil communal, avec les applaudissements et félicitations d'usage.

1.8 ELECTION DE DEUX MEMBRES À LA COMMISSION DE RECOURS EN MATIÈRE DE TAXES ET D'IMPÔTS

En remplacement de M. Alain MORET (EA) : candidat proposé en la personne de M. Philippe **BELLWALD**.

En remplacement de M. Santino BARTOLONE (UDC) : candidat proposé en la personne de M. Stéphane **TILLE**.

Tous deux sont élus tacitement selon l'art. 12 du règlement du Conseil communal, avec les applaudissements et félicitations d'usage.

1.9 ELECTION D'UN MEMBRE À LA DÉLÉGATION CHABLAIS AGGLO

En remplacement de Mme Corinne DI MARCO (EA) : candidat proposé en la personne de M. Patrick **GRAFF**, élu tacitement selon l'art. 12 du règlement du Conseil communal, avec les applaudissements et félicitations d'usage.

1.10 ELECTION D'UN MEMBRE AU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASSOCIATION

INTERCOMMUNALE POUR L'ÉPURATION DES EAUX USÉES DE LA RÉGION D'AIGLE

En remplacement de M. Cédric ALLORA (Alt.-Verts) : candidat proposé en la personne de **M. Philippe RANC**, élu tacitement selon l'art. 12 du règlement du Conseil communal, avec les applaudissements et félicitations d'usage.

1.11 ELECTION DE SEPT MEMBRES À LA COMMISSION DE SUPERVISION EEG

Pour le groupe UDC, M. François DELADOEY propose M. Patrice **BADAN**.

Pour le groupe PSA, Mme Marie-Dominique GENOUD-CHAMPEAUX propose M. Michel **CLAUDEL**.

Pour le groupe PLR, M. Fabrice COTTIER propose MM. Clément **REBER**, Jacques **VACHERON** et Philippe **PASCHE**.

Pour le groupe Alt.-Verts, M. Lionel BILECI propose M. Cyril **ZOLLER**.

Pour le groupe EA, M. Marcel-Jacques BACCA propose M. Philippe **BELLWALD**.

Tous sont élus tacitement selon l'art. 12 du règlement du Conseil communal, avec les applaudissements et félicitations d'usage.

2. PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ :

2.1 PRÉAVIS MUNICIPAL NO 2020-01 DU LUNDI 13 JANVIER 2020 RELATIF À LA VENTE OU LA MISE À DISPOSITION DE LA PARCELLE N°1111 AU CHEMIN DE L'HÔPITAL 21

M. Philippe **KAPPELER** (EA) donne lecture des conclusions du rapport de la commission.

M. le Président ouvre la discussion puis, en l'absence d'intervention, la clôt.

VOTE SUR LES CONCLUSIONS PROPOSEES, identiques sur le fond à celles du préavis municipal

En conclusion, la commission à l'unanimité, à l'honneur, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de vous demander de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal d'Aigle

- **Vu** le préavis N° 2020-01 du 13 janvier 2020 ;
- **Oui** le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet ;
- **Considérant** que ledit objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide

1. D'autoriser la Municipalité à vendre une fraction de la parcelle n° 1111, d'une surface de 2'800 m², située au chemin de l'Hôpital 21, pour un montant de CHF 350'000.-, soit CHF 125.- par m².
2. D'accepter que le produit de la vente, dont à déduire la valeur au bilan soit porté sur le compte de réserve « Terrains industriels, infrastructures et achats ».
3. D'exiger l'inscription en faveur de la commune d'Aigle, d'un droit de préemption d'une durée de 10 ans et d'un droit de réméré d'une durée de 3 ans.
4. D'autoriser la Municipalité à signer tous les actes relatifs à cette transaction.

Acceptation : à la majorité (4 abstentions)

2.2 PRÉAVIS MUNICIPAL N°2020-02 DU 2 MARS 2020 AVEC CARACTÈRE D'URGENCE RELATIF À LA MODIFICATION DU PQ "MARGENCEL"

Retiré

2.3 RAPPORT-PRÉAVIS N° 2020-03 DU 2 MARS 2020 RELATIF À LA RÉPONSE AU POSTULAT DE M. PHILIPPE PASCHE (PLR) DU 16 DÉCEMBRE 2016 DEMANDANT UNE ÉVALUATION COMPARATIVE DES COÛTS DE FONCTIONNEMENT COMMUNAUX

M. Pierre-Yves **BRELAZ** (PLR) donne lecture des conclusions du rapport de la commission.

M. le **Président** ouvre la discussion puis, en l'absence d'intervention, la clôt.

VOTE SUR LES CONCLUSIONS PROPOSEES, identiques sur le fond à celles du préavis municipal

En conclusion, la commission, à l'unanimité, a l'honneur, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de vous demander de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal d'Aigle

- **Vu** le préavis N° 2020-03 du 2 mars 2020 ;
- **Oui** le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet ;
- **Considérant** que ledit objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide

- De prendre acte du rapport-préavis municipal N° 2020-03 valant réponse au postulat de M. le Conseiller communal Philippe Pasche, déposé le 16 décembre 2016, demandant une évaluation comparative des coûts de fonctionnement communaux.

Acceptation : à la majorité.

2.4 RAPPORT-PRÉAVIS N° 2020-04 DU 9 MARS 2020 RELATIF À LA RÉPONSE AU POSTULAT DE M. CLÉMENT REBER (PLR) DU 18 MARS 2019 DEMANDANT UNE ANALYSE DE LA POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE COMMUNALE

M. Alexandre **MASSY** (UDC) donne lecture d'une partie du rapport de la commission.

M. le **Président** ouvre la discussion :

Mme Isabelle **RIME**, Municipale, remercie la commission avec qui la Municipalité a eu un échange fort agréable et constructif. Elle accepte les vœux et va tout mettre en œuvre pour les réaliser.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

VOTE SUR LES CONCLUSIONS PROPOSEES, identiques sur le fond à celles du préavis municipal

En conclusion, nous avons l'honneur, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de vous demander de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal d'Aigle

- **Vu** le préavis N° 2020-04 du 9 mars 2020 ;
- **Où** le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet ;
- **Considérant** que ledit objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide

1. De prendre acte du rapport-préavis municipal N° 2020-04 valant réponse au postulat de M. le Conseiller communal Clément Reber, déposé le 28 mars 2019, demandant une analyse de la politique environnementale communale.

Acceptation : à une très large majorité.

2.5 PRÉAVIS MUNICIPAL N° 2020-08 DU LUNDI 8 JUIN 2020 À CARACTÈRE D'URGENCE RELATIF À UNE DEMANDE DE CRÉDIT POUR FINANCER UNE MESURE DE RELANCE COVID-19 EN FAVEUR DES LOCATAIRES COMMERCIAUX DE LA COMMUNE

M. Jean-Paul **JOTTERAND** (PLR) donne lecture d'une partie des rapports de la Cofin, dont deux points ne figurant pas dans le préavis et que la commission a soulevé lors de son examen.

M. le **Président** ouvre la discussion.

M. Frédéric **BORLOZ**, Syndic, informe que la Municipalité accepte les amendements proposés par la Cofin. Depuis la séance de commission, le dossier a un peu évolué et des précisions peuvent être données.

M. Bernard **BOREL** (Alt.-Verts) partage avec tous, le plaisir d'être ici ce soir et est très content de pouvoir

retravailler en tant que Conseiller communal et avec la Municipalité qu'il remercie pour tout ce qu'elle a fait. Heureusement, ils ont été loquaces ce soir en décidant de prendre le temps et il a bien noté que la Municipalité veut prendre un virage pour la qualité de la vie aiglonne, ce à quoi il ne peut évidemment qu'être d'accord. En marge de ce préavis, il souhaite poser une question, parce que là, l'effort est important et nécessaire pour les loyers commerciaux et pour un certain nombre d'entreprises dont 3 grandes, avec de gros loyers aussi ; l'essentiel de ce bénéfice. La Municipalité va-t-elle nous faire un préavis aussi pour être proactif, pour voir s'il n'y a pas des besoins en termes de loyer d'habitation qui sont propriétés de la commune, cela pourrait être une aide individuelle au logement car il y a certainement des gens précarisés et il faut savoir aller les chercher et les aider. Peut-être des gens qui ont échappé aux aides sociales que le Canton et la Confédération ont mises en place.

Jean-Marc **GUILLARD** (EA) : concernant l'amendement dont il est fait mention, la question est la suivante : le titre du préavis stipulant une demande, nous pouvons légitimement nous opposer ; qu'est-ce que la Municipalité envisage d'autres ? Ensuite, si ce préavis est accepté tel quel, fera-t-il référence en cas de nouvelle vague covid-19 ? Et troisièmement, aucune différenciation n'est faite entre les entreprises de moyennes et grandes tailles dont les moyens peuvent être conséquents et qui disposent en général d'une diversification de revenus et qui, malgré la crise, ont pu bénéficier d'autres sources de rentrées financières. Les petites entreprises, la plupart en raison individuelle, ne disposent généralement que d'une source unique de revenu. La durée de 5,5 mois mentionnée dans le préavis dépasse largement les durées officielles retenues aux niveaux national et cantonal. En conséquence, l'Entente Aiglonne y voit une distorsion, pour ne pas dire de la concurrence déloyale entre les locataires commerciaux chez les privés et les locataires commerciaux auprès de la commune et propose d'ajouter un deuxième amendement après celui de la Cofin qui suit :

Amendement de M. Jean-Marc GUILLARD (EA)

"Avant d'octroyer des mesures de relance Covid-19, la Municipalité étudiera chacun des cas, notamment par une analyse pertinente et documentée de la situation financière des bénéficiaires potentiels. Dans le cas de préavis positif, elle limitera le montant mensuel de la mesure de relance prévue à une durée de 3 mois et demi (3.5) et non de 5 et demi. (5,5)"

M. Frédéric **BORLOZ** remercie M. BOREL pour ses loquaces propos encourageants, mais il faut bien différencier les situations. Nous avons étudié la situation des locaux commerciaux car il s'agit de personnes qui ont été directement empêchées de travailler. Nous agissons là non pas pour des raisons de motifs sociaux mais en tant que propriétaire. La question de M. BOREL concerne les locataires que nous aurions, qui pourraient être dans une certaine précarité à cause de ce covid. Dans ce cas-là, ils ont à leur disposition en tant que locataire ou en tant qu'individu, un certain nombre d'outils pour essayer de pallier cette problématique que l'on espère momentanée, qui sont des outils sociaux, traditionnels, avec des aides mutuelles. Ils ont également la possibilité de venir trouver leur propriétaire, de leur exposer leur situation, et, nous avons dans le cadre des aides d'urgence qui sont votées dans le budget, la possibilité d'aider aussi un locataire qui serait dans une difficulté particulière. Nous prenons en compte toutes les demandes qui nous sont faites. Sur un des éléments qui a été exprimé, notre grande préoccupation ce sont les gens que l'on ne sait pas qu'ils sont en difficulté. Nous avons pu adresser une lettre au plus de 65 ans avant que le canton nous demande de la faire, mais on ne peut pas faire une lettre à des gens dont nous ne connaissons pas l'existence. Nous sommes restés en permanence en contact avec les institutions sociales, avec la population, avec les bénévoles, pour prendre le plus d'informations possibles, pour précisément essayer de trouver ces gens-là. A partir de là, nous aurons des aides au cas par cas. Tant que l'on ne sait pas, nous ne pourrions pas déposer un préavis.

Ensuite, sur la proposition d'amendement de M. GUILLARD, pourquoi ne pas soutenir tout simplement celui de la Cofin qui dit exactement la même chose, mais un peu plus précisément et plus court. Nous avons regardé l'ensemble de nos locataires et tous ont eu un effet du covid sur leurs activités. Nous avons dû prendre une décision, ils vont devoir payer 30 % du loyer même les mois durant lesquels ils ont été fermés. Nous nous sommes dit que plutôt faire 2 mois gratuits, nous allons les soutenir pour la relance qui sera un peu compliquée. On agit avec un regard de propriétaire par rapport à nos locataires. Cet amendement va dans le

sens de ce qu'a dit la Cofin, c'est le même mais il précise que si quelqu'un aurait touché de l'argent, le nombre de mois à loyer réduit passerai à trois. Un questionnaire est prévu qui sera envoyé à nos locataires qui vont devoir s'engager en nous le retournant. Il est possible que les locataires touchent de l'argent, des subventions, des aides par d'autres biais, ou qu'une institution sociale touche le 100 % des subventions, mais peut-être pas. On ne sait pas à ce stade-là. Mais comme il s'agit d'une somme importante, que nous voulons faire quelque chose pour nos locataires, nous avons déposé un préavis avec une somme maximum. Mais tout le monde ne va pas toucher forcément le montant qui est avancé. Il l'espère d'ailleurs, cela voudra dire qu'ils ont pu gagner de l'argent, ou avoir eu d'autres aides et que le système a bien fonctionné. Il ne faut pas accepter cet amendement, celui de la commission des finances est très précis et suffit largement pour atteindre exactement le même objectif.

M. Philippe **KAPPELER** (EA) trouve la commune très généreuse. Il a pour sa part 9 surfaces commerciales et son propriétaire le plus généreux lui a offert 2 mois à 50 %. Alors 5,5 mois à 70 % c'est très généreux et les 3,5 mois proposés comme maximum sont déjà une bonne chose. En rajoutant cet amendement, cela permet juste de ne pas avoir d'abus.

Mme Anne **CROSET** (EA) lui semble que les amendements de la Cofin sont marqués au plus près du bon sens et qu'ils méritent d'être soutenus. Cela étant, elle est également d'avis que la durée de l'aide de 3,5 mois est parfaitement acceptable et qu'aller au-delà lui paraît excessif. Ensuite, il semble difficile de placer sur le même pied d'égalité, parmi les 16 locataires commerciaux de la commune, le 118 et Cinérive. Tout simplement, parce que les besoins d'aides publics sont différents chez ces deux locataires et que leur surface financière est très différente. Aussi, elle recommande de soutenir l'amendement de M. GUILLARD et souhaiterait obtenir une fois que toutes les aides auront été validées et apportées, un rapport synthétique nous permettant d'avoir une photographie précise de la situation.

M. Bernard **BOREL** : la proposition de la Municipalité tient compte d'une réalité qui est effectivement délicate. La Cofin est plutôt en train de diminuer. Au point de vue économique, la reprise va se faire lentement et il trouve sage, raisonnable et exemplaire de s'aligner sur la commune. Il y aura les vacances d'été, et beaucoup de choses ne vont pas reprendre. Pour un vrai soutien, c'est bien ce que la Municipalité a proposé qui est cohérent et social. Avec les amendements proposés par la Cofin, nous avons toutes les garanties et n'allons pas donner à ceux qui n'en ont pas besoin. Pour toutes ces choses, il demande de soutenir l'amendement de la Cofin.

M. Philippe **KAPPELER** se permet de venir sur une concurrence qui lui paraît un peu déloyale entre des commerçants qui ont comme propriétaire la commune, qui auraient 3 ou 5 ou 6 mois gratuit, et d'autres qui sont locataires ailleurs, qui n'ont qu'un mois gratuit. Cela crée une certaine concurrence qui n'est pas très bonne. Pourquoi ne pas aider, avec le surplus, des personnes qui ne sont pas locataires de la commune ?

M. Philippe **BELLWALD** (EA) constate dans un des points qui précède l'amendement, que nous avons évoqué la suite possible de ce Covid. La suite possible est que l'on pourrait avoir une deuxième, voire une troisième vague de covid. On a eu la chance d'avoir des autorités qui ont bien traité dans l'ensemble cette première vague. On s'en est relativement bien sorti, mais il ne faut pas sous-estimer que l'on arrivera à vaincre cette maladie que par un vaccin, et ce vaccin est quelque chose qui est encore extrêmement virtuel à l'heure actuelle. Nous pouvons être positif, mais il faut s'attendre à ce que cela reprenne une fois ou l'autre, en particulier lors de la rentrée. Le souci que nous avions était de dire que si nous partons avec des bases trop généreuses aujourd'hui, nous risquons de se retrouver plus tard dans une situation difficile à gérer, raison pour laquelle nous avons souhaité limiter à 3,5 mois au lieu de 5,5 mois.

M. Clément **REBER** (PLR) entend bien la préoccupation qui consiste à vouloir que cet argent soit distribué équitablement en fonction des pertes qui ont réellement été subies. Il faut être attentif que, selon le type d'activités des commerces, les dommages ne sont pas les mêmes et ne s'étendent pas sur les mêmes durées. Il y a des commerçants pour qui les dommages pourront encore continuer sur les mois qui viennent, d'autres pour qui il n'y en a pas eu du tout. Il est important au départ que la Municipalité dispose d'une marge de manoeuvre importante pour pouvoir tenir compte de tous les cas particuliers. Dans le cadre de l'amendement proposé par la Cofin, toutes les garanties sont déjà prévues pour que les dommages réels soient pris en compte et qu'il n'y ait pas de distribution automatique. En ce qui concerne l'idée d'une deuxième

ou troisième vague, nous ne donnons pas actuellement un blanc seing à la Municipalité pour distribuer systématiquement des aides à chaque fois qu'une situation similaire se produirait. On parle de la situation qui s'est produite là, et le cas échéant, des discussions devraient être à nouveau ouvertes. Nous ne réfléchissons pas en tant que "commune", mais en tant que "propriétaire" et se comparer aux autres propriétaires est une erreur. En tant que propriétaire public, la commune se doit d'être exemplaire pour les propriétaires privés. Il y a des discussions en ce moment même aux Chambres Fédérales pour savoir comment vont devoir se comporter les propriétaires privés vis-à-vis de leurs locataires, mais il est juste de la part d'une commune de ne pas attendre d'être contraint par la loi avant de prendre ses responsabilités. M. REBER félicite la Municipalité de vouloir avoir une attitude exemplaire en tant que propriétaire et il pense que nous devons lui laisser la latitude de le faire en acceptant les amendements de la Cofin et en refusant celle de M. GUILLARD.

M. Jean-Paul **JOTTERAND** (PLR) entend cette discussion avec plaisir, car il y a eu la même dans le cadre de la commission. Et l'une des phrases du rapport qu'il n'a pas lue tout à l'heure était *"la discussion a aussi été vive sur la durée de l'aide"* ainsi que sur le montant. Il n'y a pas de règle. Il y a une autre phrase dans le rapport qui dit *"l'incertitude sur la rapidité de la reprise est grande et les experts ne sont de loin pas unanimes"*. Aujourd'hui, nous ne connaissons pas la rapidité de la reprise. Avec cet amendement, il y aura la garantie d'avoir un examen individuel qui sera fait par la Municipalité. En ce qui concerne le 118 et Cinérive, tous deux ont été fermés pendant cette période, quant aux surfaces financières, il n'est pas sûr de les connaître. Ce qui est certain, c'est que le 118 est une coopérative qui touche beaucoup de monde, Cinérive est une société qui a d'autres cinémas qui tous ont été fermés. Avec notre solution, il y a une analyse plus spécifique des chiffres qui vont être donnés à la Municipalité, de manière confidentielle, et elle pourra décider de la juste aide sans préteriter la collectivité à les payer. De plus, les locataires d'une commune n'ont pas le droit à l'aide cantonale, celle-ci a été décidée d'entente entre les bailleurs et les locataires ; une convention a été faite, l'Etat verse quelque chose et les bailleurs abandonnent une partie des loyers, mais ceci n'est valable que pour les locataires privés. Nos seize locataires n'ont pas le droit à cette aide, raison pour laquelle la Municipalité a présenté ce préavis et il demande dès lors d'appuyer l'amendement de la Cofin.

M. Philippe **BELLWALD**, sur le cas intéressant que M. JOTTERAND vient de citer, c'est la disposition qui a été prise par le canton pour aider les commerces qui ne sont pas dans les baux communaux. Quelles sont les conditions qui ont été données par le canton ?

M. Jean-Paul **JOTTERAND** répond que le bailleur abandonne 50%, le canton paie 25 % et le locataire, sur la base d'une convention garantie, paiera son loyer réduit à hauteur de 25% du loyer à payer sur deux mois, et pour un montant maximum de CHF 3'500.-.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

VOTE SUR L'AMENDEMENT PROPOSE PAR M. JEAN-MARC GUILLARD (EA)

Refusé à la majorité // NON 39 - oui 21 - abstentions : 4

VOTE SUR LES CONCLUSIONS AMENDEES DU PREAVIS

Au vu de ce qui précède, la commission des finances vous demande de bien vouloir prendre les décisions amendées suivantes :

Le Conseil communal d'Aigle

- **Vu** le préavis N° 2020-08 du 8 juin 2020 ;
- **Ouï** le rapport amendé de la Commission chargée de l'étude de cet objet ;
- **Considérant** que ledit objet a été porté à l'ordre du jour ;
- **Décide**

1. D'accorder à la Municipalité un crédit maximum de CHF 154'620.- HT pour financer une mesure

de relance COVID-19 en faveur des locataires commerciaux de la Commune sous forme d'un rabais maximum de 70% sur les loyers du 15 mars au 31 août 2020 ;

2. D'amortir ce montant par le prélèvement sur la réserve spéciale pour crises économiques ou sanitaires (pour autant que cette réserve soit acceptée lors de l'examen à venir des comptes 2019).

Acceptation : à une large majorité.

2.6 RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL CHARGÉ DE L'ÉTUDE DE LA MESURE MUNICIPALE "POST-COVID-19" RELATIF À L'AFFECTATION DES JETONS DE PRÉSENCE DES CONSEILLERS COMMUNAUX

M. Fabrice **COTTIER** (PLR) donne lecture des conclusions du préavis.

M. le **Président** ouvre la discussion :

M. Frédéric **BORLOZ**, Syndic, informe que l'ensemble des rapports de commission qui sont présentés ce soir, ont leur totale approbation.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

VOTE SUR LES CONCLUSIONS DU RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL

En conclusion, le Groupe de travail, unanime, à l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal d'Aigle :

- *Vu le rapport du Groupe de travail chargé de l'étude municipale des mesures "Post-covid-19" relatif à l'affectation des jetons de présence des Conseillers communaux ;*
 - *Ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet*
 - *Considérant que ledit objet a été porté à l'ordre du jour :*

Décide :

1. *d'accepter les variantes d'affectation des jetons de présence pour l'année 2020 susmentionnées*
2. *de donner l'étude de ces variantes et de la mise en application à la Municipalité.*

Acceptation : à l'unanimité

2.7 RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL CHARGÉ DE L'ÉTUDE DE LA MESURE MUNICIPALE "POST-COVID-19" RELATIF À L'ENCOURAGEMENT DE LA CONSOMMATION LOCALE

M. Philippe **PASCHE** (PLR) donne lecture des conclusions de son rapport.

M. le **Président** ouvre la discussion.

M. Didier **BADAN** (UDC) est surpris de ce groupe de travail, quand finalement, la seule variante qui nous est proposée est de faire un marché qui existe déjà sous forme de marché de novembre, marché des vendanges. On veut relancer la consommation locale que par un marché ? Il trouve la proposition de la Municipalité qui est d'encourager la consommation locale par simplement un marché, un peu faible. Il aurait pensé un peu plus, d'autant plus qu'il y avait des propositions faites par d'autres groupes et que finalement, on y répond que par "faisons un marché". C'est un peu simplet comme prise de position.

M. Philippe **PASCHE** (PLR) répond que le groupe de travail a constaté qu'aujourd'hui, il n'y a pas de véritable marché, ni de véritable place de marché au sens de rencontre entre les habitants de la région et les producteurs et commerçants locaux. Ensuite, ce groupe a analysé les deux propositions qui lui ont été soumises et est arrivé à la conclusion que de mettre en place un local était aussi de nature à créer des distorsions de concurrence par rapport aux commerçants qui sont déjà installés au centre-ville et qui paient un loyer. On est arrivé à se dire que l'espace public appartient à tout le monde, y compris aux commerçants du centre. De plus, si vous lisez la proposition du groupe de travail, il ne suffit pas de faire juste un marché. Nous sommes convaincus qu'il n'aurait aucune chance de succès. Raison pour laquelle nous avons clairement dit que cela doit être un lieu de rencontre et de sociabilité aussi pour les gens de la région, car s'ils ne s'approprient pas le marché, il n'y a aucune chance pour les commerçants de la région de venir vendre un produit. Ce n'est pas un marché touristique que l'on doit pouvoir offrir à Aigle dans un premier temps, il doit être touristique que s'il est vraiment porté par la population aiglonnaise. Si vous lisez la vision et le calendrier que l'on a mis dedans, c'est que l'on souhaite monter en puissance. Vous pouvez voir aussi dans les propositions supplémentaires, que nous voulons également introduire d'autres quartiers, développer une application avec les commerçants, une signalétique qui est discutée avec la Municipalité, c'est donc un ensemble de mesures d'accompagnement pour faire vivre ce centre-ville d'une manière différente. Mais l'offre de base est celle d'un marché.

Mme Anne **CROSET** (EA) : de très nombreux Aiglons étaient attachés au marché de la Rue Farel du samedi matin et nous souhaitions pouvoir voir l'exercice se perdurer. Ensuite, il y a quelques années, nous avons fait l'expérience, avec l'aide des pouvoirs publics, d'un marché de produits purement locaux. Certains avaient soutenu cette initiative qui malheureusement n'a pas pu vivre et perdurer. Elle souhaiterait alors que l'on fasse un bilan de l'expérience de ce marché local qui se tenait dans le bâtiment de l' "Hôtel de Ville", tout près du centre-ville. Parce que si nous nous lançons dans un projet, il faut aussi tenir compte du passé et le passé peut nous apporter quelque chose pour la suite des opérations.

M. Philippe **PASCHE** : le marché dont parle Mme CROSET c'est justement celui des producteurs locaux et c'était la première variante des propositions que l'on cherchait à exclure, cela faisait un commerce de plus. C'est bien, mais cela ne répond pas à la notion "agrandissement" tel que le groupe de travail l'a développé dans le projet. Parce que c'était justement un local destiné à quelques producteurs locaux et il n'a pas eu le succès.

Mme Catherine **KRÜMEL** (EA) est une adepte des marchés, et est tout à fait d'accord qu'il faut réessayer d'organiser un marché à Aigle. Par contre, il faut être conscient que ce n'est pas en une saison que l'on va arriver à quelque chose. Si la première saison foire, il faudra être persévérant, car sans la persévérance, les gens ne vont pas venir. Il faudra aussi que les Aiglons jouent le jeu et nous ici, sommes aussi des Aiglons. Ayant souvent participé avec un stand, on ne peut pas dire que l'on croise beaucoup de monde. Alors même si l'on n'achète rien, il faut venir et attirer le monde. Si on organise quelque chose, qu'il y a des marchands qui se déplacent et qu'il n'y a personne, il ne va pas tenir. Donc oui un marché, mais il faudra être persévérant et que les gens jouent le jeu, qu'ils sortent et se promènent et si possible, achètent quelque chose.

M. Michel **CLAUDEL** (PSA) demande s'il est fait mention de marché d'alimentation ou de l'ensemble d'un marché ? Parce que si vous voulez faire travailler des gens locaux, ça sera surtout pour le casse-croûte qu'on les fera travailler. Pas pour les vêtements ou autres. C'est peut-être le moyen d'avoir de l'alimentaire. Et qui veut-on aider en priorité depuis bien des heures ici ? On parle de relancer le commerce au centre d'Aigle,

mais des commerçants d'Aigle ou de l'extérieur ? Si on leur amène des légumes, les magasins vont en pâtir, les petits commerçants d'Aigle seront-ils heureux d'avoir ces gens-là ? Ne pourrait-on pas avoir un compromis entre ces gens qui ont des petits commerces de légumes, que l'on pourrait mettre éventuellement en relation avec des maraîchers de la plaine ? C'est là qu'il faut creuser, avoir une collaboration entre les magasins existants qui, parce qu'ils ont des petits volumes, paient un peu trop cher, et trouver un compromis avec les maraîchers de la région et faire travailler ces gens-là. Mais faire des marchés, on ne sait pas où ça commence et on ne sait pas où ça va finir.

M. Philippe **PASCHE**, pour répondre à Mme KRÜMEL : effectivement, la pérennité est un mot qui a souvent été utilisé. Nous devons nous assurer que la difficulté initiale d'un marché, pour se positionner et le réaliser, c'est de fixer un horizon à 3 ans, se donner les moyens de partir sur une durée et non pas de s'arrêter à la première année si le bilan n'était pas aussi extraordinaire que nous l'avions pensé.

Ensuite, nous avons parlé en priorité d'exposants locaux et en deuxième priorité, des exposants régionaux. Nous devons avoir une proposition de marché qui soit suffisamment intéressante pour que le client vienne acheter. Cela concerne très fortement la partie nourriture, mais aussi l'artisanat local et c'est cela qui est à réaliser en premier. Mais nous avons aussi à Aigle des commerçants qui peuvent avoir un intérêt à disposer d'un stand dans ce marché, ainsi que des commerçants qui sont installés sur la place d'Aigle et qui souhaitent se projeter également sur le marché. L'idée est de pouvoir focaliser le marché en premier sur les producteurs et commerçant locaux, cela ne veut pas dire que des produits locaux, mais ce n'est pas une mesure immédiate et à court terme, ou d'urgence, car un marché ne se construit pas en urgence. Ce que nous voulons, c'est que la dynamique qui a été prise durant le covid, où les gens sont retournés chez leur maraîcher et producteur locaux, se perpétue sur la durée.

M. Serge **AEGERTER** (PLR) prend la parole en tant que Président des commerces d'Aigle. En 2019, avec la Municipalité et coffre ouvert, nous avons décidé d'organiser un marché tous les 1ers et troisièmes week-end du mois et Aigle-Cité devait s'en occuper. Beaucoup de monde s'est inscrit les 3 premières fois, car les places étaient offertes. La quatrième fois, nous avons demandé une participation, et les marchands sont moins venus. Il faut savoir qu'il faut une personne qui vienne le matin, qui s'en occupe. Ensuite, vous mettez un marchand à un endroit, le commerçant derrière critique lorsqu'on lui met quelqu'un devant, bref, les marchés sont très difficiles à gérer. C'est une grande organisation et un gros travail à faire. C'est très bien pour la ville d'Aigle, c'est une très bonne solution pour dynamiser cette ville, après, il faut trouver les bonnes personnes.

M. Philippe **RANC** (Alt.-Verts) entend les différents avis et retour. Il constate que le marché est un sujet sensible puisque plusieurs personnes prennent la parole. Il entend des souvenirs de marché qui ont été fait, tenté et qui ont échoué et il trouverait dommage de juste essayer de faire un marché, lancer juste quelque chose comme ça pour dire que l'on va profiter du covid pour tenter quelque chose. Ce groupe de travail est très intéressant, ils ont sorti quelque chose de structuré, avec de bonnes bases pour aller plus loin et il serait d'avis que la Municipalité se fasse accompagner de professionnels et de personnes qui ont l'habitude, et d'aller voir ce qu'il se passe dans d'autres villes afin que ce ne soit pas juste une tentative et un échec quelque temps plus tard, mais que ce soit un vrai succès qui redonne une dynamique à notre ville.

M. Grégory **DEVAUD**, Municipal : à plusieurs reprises nous avons relevé dans la commission, ce côté de l'intelligence collective, de se rassembler et profiter d'échanger sur certains éléments. C'est vraiment ce qu'il en est ressorti, on voit à la lecture du rapport que la démarche a été structurée et il remercie la commission pour son travail. Il y a des propositions qui sont simples, efficaces et rapides. Là, on se retrouve à vouloir profiter de cet élan de solidarité pour rassembler les acteurs du terrain, de booster aussi les commerçants et surtout de mettre en avant la consommation locale. La vraie question est l'intervention possible et quel sera le rôle des Autorités. Que pouvons-nous faire réellement, où peut-on aider, et dans l'interventionnisme de la commune, et cela a bien été cadré par la commission, sur ce qu'il est possible de faire. Nous pouvons booster les acteurs présents en leur apportant un complément, comme par exemple amener un pêcheur le samedi matin sur la place. Il y a encore beaucoup d'autres exemples et de belles découvertes à faire. Et dès le moment où l'on apporte des gens, le monde amène le monde. Ce booster de complément à la vie locale est tout à fait profitable.

Un élément doit aussi être soulevé ici, c'est l'aspect du numérique comme un shop aiglon où tous les acteurs

présents se mettent ensemble pour essayer de développer ensemble cette plate-forme. Et qui dit numérique dit livraison, et ensuite, il faudra bien commencer. Le marché n'avait peut-être pas débuté au bon moment et de la meilleure des manières à l'époque, car qui dit acteurs présents et non-concurrence, qui dit complément, qui dit numérique, qui dit livraison, dit la nécessité d'avoir un local pour rassembler ces produits et l'ouvrir éventuellement ensuite à la population. M. DEVAUD pense réellement qu'il est important de pouvoir s'inscrire dans cette vision à long terme, de donner ce petit coup d'accélérateur par une des mesures simples et rapides, et imaginer, avec cet élan de solidarité, qu'il se poursuive sur le long terme.

M. Philippe **PASCHE** : la commission a été extrêmement sensible sur deux ou trois points qui ont été évoqués tout à l'heure, notamment sur le fait qu'il faut une gestion professionnelle d'un marché et donc de mettre une animation de marché. Ce n'est pas être juste là pour recevoir les commerçants, c'est aller les chercher, les démarcher. Ce ne sont pas seulement les conditions financières, c'est plus une pérennité. Pour cité le marché de Vevey, celui-ci a été délocalisé à La Tour-de-Peilz l'année dernière par la force des choses et de manière très professionnelle. Il a été animé au sens de lui donner une vie, ce n'est pas juste faire une collection de commerçants. Cela a été un tel succès que les commerçants auraient souhaité rester à La Tour-de-Peilz plutôt qu'à Vevey. Cela montre qu'une gestion professionnelle d'un marché peut créer des marchés attractifs. Il ne faut pas comparer, car il n'y a pas le même nombre d'acheteurs potentiel, mais c'est un peu la vision d'un type de marché que nous voulons à Aigle.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

VOTE SUR LES CONCLUSIONS DU RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL

En conclusion, le Groupe de travail, à l'unanimité des membres présents, à l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal d'Aigle :

- *Vu les deux propositions des partis Alternatives-Verts et PLRA transmises par la Municipalité*
 - *Où le rapport du groupe de travail chargé de l'étude de cet objet*
 - *Considérant que ledit objet a été porté à l'ordre du jour :*

Décide :

1. *de prendre acte du présent rapport et de charger la Municipalité de mettre en oeuvre les préconisations formulées au chapitre IV "Vision et mode d'emploi"*

Acceptation : à une large majorité.

2.8 RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL CHARGÉ DE L'ÉTUDE DE LA MESURE MUNICIPALE "POST-COVID-19" RELATIF À LA PROMOTION DES JARDINS FAMILIAUX

M. Philippe **BELLWALD** (EA) donne lecture d'une partie du rapport du Groupe de travail.

M. le **Président** ouvre la discussion :

M. Grégory **DEVAUD**, Municipal, remercie les membres de la commission. Il y a eu une discussion intéressante avec une présentation de ce qui se fait déjà avec l'Association des jardins familiaux et les orientations données ainsi que le côté pratique du développement de notre ville, particulièrement du côté des secteurs Planchette et Molage. Ceci dans l'idée de permettre à des personnes qui n'ont pas la possibilité d'avoir un balcon, de pouvoir disposer d'un jardin. Il encourage à adopter ces conclusions et ce postulat qui vient à point nommé, car il y a un vrai travail à faire, c'est une belle proposition que d'arriver avec ces éléments de jardins à proximité immédiate des habitations.

M. Didier **BADAN** (UDC) : après lecture du rapport du groupe de travail, il en ressort que les jardins familiaux, avec la correction du Rhône, vont être amputés d'un tiers de la parcelle. Quelle est la réflexion de la Municipalité pour remplacer ces parcelles ? Ensuite, il est fait mention que la Municipalité est en discussion avec le Canton pour modifier la correction du Rhône. Pouvons-nous actuellement modifier la correction du Rhône alors qu'il a été approuvé ? Et si oui comment ? On voit qu'il y a beaucoup de demandes pour les jardins familiaux, pouvons-nous mettre plus de terrains à disposition ?

M. Grégory **DEVAUD** répond que potentiellement, la parcelle occupée actuellement par l'Association des jardins familiaux pourrait être touchée par cette 3ème correction du Rhône, mais cela est à mettre au conditionnel, car le projet en phase d'étude et le plan final précis ne sont pas encore validés. La vraie question est de bien définir l'affectation de cette zone. La procédure de ce grand chantier veut qu'il y ait lieu de se poser la question, au fur et à mesure de l'évolution, de savoir si on ne peut pas contourner ces jardins, car lorsqu'un chantier passe sur un secteur en zone industrielle, il y a lieu de l'indemniser. Aujourd'hui, l'agrément ne permet pas l'implantation de jardins familiaux publics dans les hors zones à bâtir, donc l'idée est que l'on puisse obtenir cette indemnisation en compensation de terrains et remettre les jardins familiaux à disposition. Quant à l'investissement, chaque année la question revient, mais nous sommes main dans la main pour trouver des solutions.

M. Didier **BADAN** se dit surpris car sur le territoire de Bex, les personnes se trouvant sur la zone du camping du Rhône savent déjà qu'ils doivent se déplacer et sortir de là. Il est étonné que cela ne se sache pas à Aigle.

M. Grégory **DEVAUD** : nous pourrions poursuivre cette discussion en aparté, car cette correction existe depuis 2007 et est très différente selon les secteurs. La commune de Bex est touchée par d'autres projets et Aigle a une temporalité différente. Aujourd'hui, ce dossier n'a pas été mis à l'enquête et n'est pas finalisé, la procédure prendra du temps. Il y a trois piliers fondamentaux qui sont les piliers finances, fonciers et juridiques. A ce jour, il n'y a ni le financement, ni les terrains, ni les autorisations de construire pour réaliser cette correction du Rhône, sur cette parcelle de jardins familiaux.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

VOTE SUR LES CONCLUSIONS DU RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL

En conclusion, le Groupe de travail, à l'unanimité propose :

Le Conseil communal d'Aigle :

- *d'accepter la proposition de promotion des jardins familiaux*
- *de le renvoyer à la Municipalité, sous la forme d'un postulat, pour étude et préavis au Conseil communal en lui demandant :*
 1. *de sécuriser sur le long terme, en regard avec l'impact des travaux de la future 3ème correction du Rhône, le concept des jardins familiaux sous leur forme actuelle à l'extérieur du "périmètre-centre", et d'en augmenter d'au*

moins la moitié sur la surface actuelle ;

2. *de développer des jardins communautaires (avec des petites surfaces cultivables, sans cabanon, mais éventuellement la mise à disposition de coffres à outils) plus proches du centre-ville.*

Accepté : à une grande majorité. (2 abstentions)

3. RÉPONSES AUX INTERPELLATIONS, POSTULATS, MOTIONS

4. MOTIONS DÉPOSÉES

4.1 MOTION INTITULÉE "AUGMENTER LE NOMBRE DE MEMBRES DE LA MUNICIPALITÉ DE 5 À 7 ?"

M. Pierre-Yves **BRELAZ** (PLR) donne lecture de la motion.

M. le **Président** ouvre la discussion :

M. Frédéric **BORLOZ**, Syndic, affirme qu'au niveau des délais, nous avons jusqu'à fin septembre pour prendre une décision. Cependant, le règlement du Conseil ne permet pas de déposer un préavis après le 31 juillet, nous n'avons donc pas le temps de renvoyer cette motion en commission. Nous allons devoir, si cette motion est acceptée, faire un préavis avant le 31 juillet dans lequel on exprimera notre avis et libre au Conseil communal de choisir.

M. Philippe **BELLWALD** (EA) : concernant le point 1 sur les avantages qu'apporterait cette solution, "*de donner une plus grande disponibilité des 7 Municipaux envers les conseillers communaux, la population et les entreprises*" ; cela veut-il dire qu'il y a déjà des réflexions qui ont été faites au niveau de la charge de travail que cela crée pour les Municipaux et le Syndic avec un nombre de 7 membres à la Municipalité ?

M. Pierre-Yves **BRELAZ** répond par la négative. La motion demande une étude et que la Municipalité vienne avec un préavis qui présente ses avantages et ses inconvénients de passer de 5 à 7 membres. Comme M. le Syndic l'a dit, nous ne pouvons pas faire une commission d'étude, c'est la commission chargée d'étudier ce préavis qui devra poser les questions sur le rapport que nous fera la Municipalité.

M. Philippe **BELLWALD** : sa question portait sur les réflexions qu'on eu les motionnaires ? Ont-ils quelque chose derrière la tête ? De plus, au point 4, il est mentionné "*de pouvoir gérer les gros projets*", pouvez-vous en citer ?

M. Pierre-Yves **BRELAZ** : il y a notamment le projet de la future grande salle ainsi que d'autres projets qui sont dans le calendrier municipal de la législature. Nous allons changer de législature l'année prochaine, il y aura à nouveau un calendrier avec une ligne de conduite à tenir par la Municipalité sur les 5 prochaines années. Il y a des projets que l'on peut imaginer tels que la piscine qui nécessite de gros travaux, et le centre-ville.

M. Louis **GOY** (Alt.-Verts) a pu lire dans cette motion la phrase qu'il ne comprend pas très bien "*nous sommes conscients que cela pourra induire des adaptations au sein de l'administration communale*". Faut-il entendre par là que la Municipalité passant de 5 à 7, devra aussi fournir plus de travail et faut-il imaginer que l'administration devra aussi suivre, donc s'agrandir ? Peut-on arriver à faire une estimation du coût que cette

composition va induire sur le ménage communal.

M. Pierre-Yves **BRELAZ** répond qu'il n'a pas d'infos au niveau du coût. Aujourd'hui, les Municipaux gèrent plusieurs services différents. Avec une composition à 7 municipaux, il est clair qu'il y aura une répartition à ce niveau-là ; un municipal n'aura peut-être plus que l'administration, un autre que les finances. Mais cette répartition-là sera meilleure. Nous pourrons aussi augmenter la qualité de l'administration, bien que jusqu'à aujourd'hui, nous avons une administration qui fonctionne très bien. On ne va pas augmenter le nombre d'employés communaux puisque les chefs de service sont déjà en place. Il s'agira d'une gestion différente.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

VOTE SUR LA MOTION DE M. PIERRE-YVES BRELAZ (PLR) de son renvoi en Municipalité pour étude et rapport

Acceptée à la majorité // OUI : 33 - NON : 14, abstentions : 10

5. POSTULATS DÉPOSÉS

5.1 POSTULAT POUR LA MISE EN PLACE D'UN PILIER PUBLIC DIGITAL POUR LA COMMUNE D'AIGLE

M. Stéphane **TILLE** (UDC) donne lecture de son postulat.

M. le **Président** ouvre la discussion :

M. Frédéric **BORLOZ**, Syndic, invite l'Assemblée à renvoyer ce postulat à la Municipalité pour étude et rapport.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

VOTE SUR LE POSTULAT DE M. STEPHANE TILLE (UDC) pour son renvoi en Municipalité pour étude et rapport

Accepté à la majorité. (1 abstention)

5.2 POSTULAT POUR UN PLAN DE RELANCE POUR UN REDÉMARRAGE ÉCONOMIQUE

M. Didier **BADAN** (UDC) donne lecture de son postulat.

M. le **Président** ouvre la discussion :

M. Frédéric **BORLOZ**, Syndic, concernant l'amortissement proposé par le fond des CHF 550'000.- que nous avons mis de côté et qui sont amortis par les loyers, il n'y avait plus assez d'argent selon certains. Ce postulat ne peut pas suivre puisqu'il propose de prendre dans les fonds de réserve covid de CHF 550'000.-. Mais :

- en ce qui concerne les taxes, nous les avons déjà abrogées pour les terrasses puisque celles-ci sont gratuites et que les gens peuvent les agrandir. Nous n'avons pas de taxes spécifiques pour les hôtels, les restaurants et les taxis qui paient une taxe par année. C'est peut-être une idée que l'on peut retenir sans

avoir besoin de déposer une motion.

- pour une mise en place de l'aide viticole, c'est au GPVA de faire des bons, pas à nous, par contre nous pouvons les aider à les distribuer.
- suspendre les grandes dépenses d'investissement pour favoriser des travaux d'entretien : nous faisons déjà des travaux d'entretien et aussi des dépenses. A ce sujet, une série de préavis va arriver, des dépenses vont donc être faites. Et lorsqu'il s'agit d'une décision prise en votation populaire, si c'est un petit coup par-derrière pour essayer de dire qu'il ne faut pas faire la grande salle, ce n'est pas très correct. Il y a eu une votation populaire et nous devons faire ce pour quoi les gens ont voté.
- nous avons déjà réfléchi pour mettre en place un système de bons et avons regardé ce qui s'est fait ailleurs dans d'autres communes. Nous avons vu plein d'initiatives intéressantes. Nous avons été très rapides dans beaucoup de choses, mais sur la question des bons, nous prenons un peu de recul. Le Conseil d'Etat va communiquer la semaine prochaine sur un système de soutien global à l'économie dans lequel nous pourrions participer, être partie prenante dans le système, pour le territoire aiglon, mais sans avoir besoin de réinventer la roue. Nous ne faisons pas preuve de mauvaise volonté, quantité de choses ont déjà été traitées, nous avons trouvé plein de solutions par rapport à cette motion, et la Municipalité invite l'Assemblée à ne pas l'accepter.

Mme Marie-Dominique **GENOUD-CHAMPEAUX** (PSA) : sous couvert d'un plan de relance, ce postulat nous propose de relancer distinctement tous les citoyens d'Aigle, quels que soient leurs revenus, ainsi que toutes les entreprises. Selon ce plan, certaines personnes et entreprises pourraient ainsi cumuler toutes les prestations, sans distinction de revenu ou de fortune, ce qui n'est pas acceptable. De plus, la plupart de ces propositions font déjà partie du plan de relance de la Municipalité dans l'investissement. Fort de ce constat, le PSA invite les Conseillers à rejeter ce postulat.

M. Philippe **KAPPELER** (EA) trouve les bons de CHF 10.- qui ont été fait par la commune de Monthey, intéressants. C'est l'une des meilleures choses pour relancer l'économie tout en ne dépensant pas trop d'argent. C'est un geste très intéressant et il encourage à accepter ce postulat tout en redéfinissant les choses à la baisse.

M. Didier **BADAN** revient sur les propos de M. le Syndic. Il croit qu'il ne regarde pas bien ses comptes puisque chaque restaurateur et hôtelier paie une licence de CHF 500.- à la commune pour le droit d'exploiter son établissement et CHF 600.- au canton. Dans ce postulat, on demande un geste envers les restaurateurs, les hôteliers de la région et les taxis. Suspendre la taxe sur les licences communales, c'est un geste pour les aider car ils n'ont pas travaillé pendant plus de 2 mois. On se trouve dans le 3ème mois, c'est gentiment maintenant que ça commence à revenir.

M. Frédéric **BORLOZ** : il ne faut pas mélanger le droit cantonal et communal. Il y a des choses qu'on a le droit de faire, et d'autres pas. Si c'est pour se réunir en commission pour l'expliquer, cela n'en vaut pas la peine. L'idée des taxis est bonne et nous la retenons. Il serait plus rapide de déposer une interpellation pour donner des idées ou poser des questions ! Il y a plein de choses que nous pouvons faire, mais là, il a l'impression qu'il faut juste se réunir pour rien. En ce qui concerne les bons de CHF 10.-, c'est une bonne discussion qu'il a eue avec M. KAPPELER qui l'a poussé à aller regarder comment Monthey avait fait. C'est une bonne idée, mais il se trouve que dans le canton de Vaud, il y a toute une démarche qui est en train de se préparer, des informations viendront la semaine prochaine. Mais faire comme les autres, il faut bien décider une fois et nous avons choisi pour l'instant de suivre le canton.

M. Didier **BADAN** souhaite que M. le Syndic réponde sur la question de la taxe des restaurants et hôtels. Il rappelle que cette taxe est de compétence communale, une approche a déjà été faite au niveau cantonal afin de suspendre la taxe cantonale des restaurateurs. La moindre des choses, c'est que la commune puisse faire la même chose.

M. Frédéric **BORLOZ** propose à M. BADAN de faire une intervention pour demander d'étudier ce point et la Municipalité y répondra. Nous sommes en période de crise, nous devons prendre des décisions rapides. Mais nous ne pouvons pas encore nous voir en août et prendre une décision au mois de novembre. Mais il y a des idées que l'on peut retenir comme les taxis par exemple, car elle est de pure compétence communale et elle

peut être mise en place rapidement. La Municipalité se positionnera prochainement.

M. Didier **BADAN** : les taxes communales pour les restaurants sont de compétences communale et il est surpris de cette non-réponse.

M. Frédéric **BORLOZ** répond que ces taxes sont perçues selon une taxe cantonale qui accorde quelque chose aux communes. Comme le droit de mutation qui est perçu par le canton qui nous le rétrocède ensuite partiellement.

Mme Anick **BADAN** (UDC) précise qu'elle a une licence en tant que restaurateur et certifie qu'elle reçoit une facture du canton et une facture de la commune.

M. Didier **BADAN** prend note que M. le Syndic reste opposé à discuter de la suite.

M. Frédéric **BORLOZ** précise qu'il s'oppose au postulat et non pas sur les idées pour essayer de faire quelque chose.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

VOTE SUR LE POSTULAT DE M. DIDIER BADAN (UDC) pour son renvoi en Municipalité pour étude et rapport

Refusé // NON : 34 - OUI : 18 - absentions : 9

5.3 POSTULAT POUR DES AMÉNAGEMENTS CYCLABLES TEMPORAIRES À AIGLE

M. Samuel **OBI** (Alt.-Verts) donne lecture de son postulat.

M. le **Président** ouvre la discussion :

M. Frédéric **BORLOZ**, Syndic : ce postulat va parfaitement dans le sens de ce que nous voulons et sommes en train de faire. Le canton le soutient également. Les Conseillers peuvent le renvoyer en Municipalité.

M. Murat **ERDENIZ** (PSA) : tout comme le groupe Alt.-les Verts, il s'agit d'un sujet très important pour le PSA et il croit savoir que c'est une volonté du Conseil d'Etat de pousser les communes à trouver des solutions et à développer la mobilité douce. Nous déplorons qu'il faille de nouveau déposer un postulat pour un tronçon de piste cyclable qui de plus, est provisoire. Nous aurions apprécié d'avoir un projet, mais nous constatons que ce postulat va dans le bon sens. Il y a d'ailleurs un projet global de 2017 qui doit traîner à ce sujet. Le PSA soutient ce postulat et encourage les Conseillers à le soutenir pour envoyer un message à la Municipalité, particulièrement à Mme la Municipale s'occupant de la mobilité, afin d'accélérer pour nous présenter un vrai projet. Le PSA se saisira aussi de cette problématique et c'est lui-même qui reviendra ici faire des propositions. Il demande donc de soutenir le postulat des Alternatives-les Verts.

M. Michel **CLAUDEL** (PSA) soutient le principe, tout comme son président. Mais il faut penser aux commerçants des Lieugex, qui sont visités par des automobilistes qui viennent de l'extérieur d'Aigle. Si on leur enlève trois places de parc, ces gens n'auront plus de quoi se parquer. Et ces gens-là ne vont pas venir en vélo pour se faire soigner les dents. Il faut un plan complet élaboré par la commune. Vous prônez pour des routes propres, impeccables, où il y a encore de la peinture dessus. Il y a des dégâts que la commune peut se passer. Il y a suffisamment d'argent distribué à gauche, à droite sans devoir faire une peinture sur une route, qui, comme à la Route d'Ollon, ne sera jamais empruntée. La piste cyclable reliant Ollon à Aigle ne sert à rien, personne ne l'utilise. Tout le monde passe sur le trottoir à double sens. Quand la route a été faite, le canton

avait prévu une piste cyclable reliant Aigle-Ollon, c'est pour cette raison qu'une piste cyclable a été tracée Ollon-Aigle. Si un jour, il y a un accident impliquant un cycliste qui vient d'Ollon, il aimerait savoir le résultat de la justice, car ils n'ont pas à venir de ce côté-là. Mais aux Lieugex, enlever 3 voitures pour gagner 100 mètres, c'est pas le top.

M. Samuel **OBI** utilise régulièrement la piste cyclable de la route d'Ollon, seul à vélo de course, mais aussi avec les enfants. Il y a peut-être d'autres endroits que le chemin des Lieugex pour mettre des aménagements cyclables temporaires, mais cette route se trouve sur plusieurs itinéraires pour cyclistes : pour aller à la piscine, à l'UCI ou aux écoles par exemple.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

VOTE SUR LE POSTULAT DE M. SAMUEL OBI (Alt.-Verts) pour son renvoi en Municipalité pour étude et rapport

Accepté à la majorité.

5.4 POSTULAT POUR SOUTENIR LES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS AIGLONS

M. Clément **REBER** (PLR) donne lecture de son postulat.

M. Frédéric **BORLOZ**, Syndic, trouve ce postulat et ce débat intéressants. Il faut se poser ces questions-là régulièrement. Nous pensons qu'il est bien de l'envoyer en commission, ce qui permettrait de prendre la température auprès du Conseil. En imaginant la prise en considération de ce dossier par la commission, nous pourrions ensuite revenir vers le Conseil avec les directives qu'on aura eu le temps de préparer, et ainsi éviter ce qui s'est passé à Vevey. Le but étant de ne pas brûler les étapes sur des questions qui sont assez intéressantes.

Mme Anne **CROSET** (EA) n'est pas certaine pour sa part que la première proposition soit conforme aux dispositions de la LADB et que la 2ème proposition soit conforme avec le règlement de police actuel. Ce sont des choses qui doivent être creusées.

M. Clément **REBER** : nous sommes pleinement conscients de ça, raison pour laquelle, comme l'a exprimé la Municipalité, il faut que ce postulat soit renvoyé en commission qui pourra travailler plus en détail sur ces questions et voir ce qu'il est légalement possible de faire et ce qu'il est judicieux de faire. Et ce qui l'intéresse, c'est que l'on mène ici une réflexion.

Mme Marie-Dominique **GENOUD-CHAMPEAUX** (PSA) : le PSA s'est posé quelques questions par rapport à ce postulat qui semble un petit peu difficile à réaliser. Par exemple, l'agrandissement maximum des terrasses, en terme de sécurité, peut poser un problème pour le passage des ambulances, police, etc.. en fonction des endroits où elles se trouvent. De plus, il y a une certaine insécurité pour des clients et des salariés qui travaillent sur ces terrasses si celles-ci sont trop proches de la circulation. Autre chose, les heures d'ouverture tardives peuvent poser problème en terme de nuisances publiques pour les voisins immédiats, et d'allongement des horaires de travail pour les salariés.

M. Stéphane **TILLE** (UDC) se pose la question de savoir si ce postulat est opportun. On est déjà le 19 juin, on le veut pour la période estivale et si on le renvoie en commission, l'été sera passé. Donc finalement on veut des terrasses, ne peut-on pas donner un délai plus grand à la Municipalité ?

M. Clément **REBER** précise qu'il s'agit de prendre note des efforts qui ont été entrepris par la Municipalité et d'envisager toutes les possibilités de les développer sur les années à venir. L'idée étant d'initier une réflexion sur ce qui est possible de faire, toutes les mesures que l'on pourrait prendre à long terme pour soutenir la branche de la restauration qui va déjà mal et qui va continuer à aller mal. Il ne s'agit pas, dans ce postulat,

d'élargir à tout prix les terrasses pour empiéter sur les trottoirs ou des routes, mais c'est vraiment se donner du temps pour envisager toutes les possibilités existantes de sorte à ce qu'il n'y ait pas un potentiel qui pourrait être exploité qui ne le soit pas, qu'il n'y ait pas des mesures qui pourraient être prises et qui ne le soient pas. C'est vraiment l'idée d'initier une réflexion pour ce qui a été fait dans une optique de court terme ou peut-être un peu dans l'urgence puisse devenir une mesure de long terme.

Mme Catherine **KRÜMEL** (EA) demande si la Municipalité a déjà été approchée par les restaurateurs qui désireraient élargir leur terrasse et si oui, combien ?

M. Frédéric **BORLOZ** répond que l'autorisation d'agrandir les terrasses sans taxe et tout en respectant la loi a été accordée, sachant qu'on ne peut pas faire n'importe quoi, il y a des choses qu'il faut voir, comme par exemple les dimensions. Ensuite, les personnes qui l'ont demandée ont eu l'autorisation, rien n'a été traité pour ceux qui n'ont rien demandé.

M. Didier **BADAN** (UDC) est surpris qu'on parle d'un postulat alors que les terrasses ont déjà été agrandies. Ensuite, Mme CROSET a raison, les licences mentionnées auparavant sont entièrement soumise à la LADB. Être sourd à ne pas vouloir les passer cette année, ce n'est pas grave, mais il est surpris que le PLR entend faire un geste pour les restaurateurs et n'enlève pas la suppression de la taxe. Néanmoins, les terrasses sont soumises à une loi sur le nombre de places inscrites dans la licence. La licence dont on paie une taxe communale. Alors sortir un postulat maintenant alors que les restaurants ont déjà pu augmenter leur espace public lui paraît déplacé et rapide. Et le nombre de places intérieures et extérieures ne peut pas augmenter puisqu'elles sont soumises à une licence.

M. Philippe **BELLWALD** (EA) : dans le premier point de ce postulat, il est fait état d'agrandir les terrasses existantes sur l'espace public et privé. En l'état, nous devons nous occuper de l'espace public, nous laisserons les restaurateurs régler eux-mêmes l'espace privé.

M. Clément **REBER** est d'accord avec M. BELLWALD, mais il fallait envisager le cas de figure où le propriétaire d'une parcelle privée qui pourrait convenir à la condition de terrasse qui soit favorable. Et dans de tels cas, peut-être que la commune peut jouer un rôle facilitateur. Le but de ce postulat est vraiment d'initier une réflexion et ce sera vraiment à la commission et à la Municipalité de déterminer ce qui est légalement faisable et raisonnable d'entreprendre.

M. Frédéric **BORLOZ** : les questions qui se posent là sont précisément la démonstration qu'il faut aller en commission.

M. Didier **BADAN** : ces questions, c'est "pourrait-on ?" Raison pour laquelle il encourage à refuser ce postulat. Les terrasses ont déjà pu s'agrandir et comme l'a dit M. TILLE, venir maintenant au moins de juin, en discuter au mois de juillet et en reparler au mois de septembre... Il encourage à refuser ce postulat qui est trop tardif et qui ne soutient pas directement les établissements publics.

M. Clément **REBER** répète que l'objectif est de profiter de ce qui a été fait pendant le covid, on ne va évidemment pas faire quelque chose qui a déjà été fait pour envisager l'avenir. On souhaiterait une nouvelle situation dans le futur. Comme le disait M. le Syndic, il y a des établissements qui n'ont pas demandé d'agrandissement de terrasses par le fait simplement qu'ils n'en voulaient pas ou parce qu'ils n'avaient pas conscience de pouvoir le faire. Là, il s'agit vraiment de mettre sur pied des nouveaux principes qui tirent l'enseignement de ce qui s'est produit.

M. Philippe **BELLWALD** revient sur le point 1 où il est fait état de faire des aménagements qui soient aussi pérennes que possible. Il souhaite rappeler que l'on arrive à fin juin, ce n'est pas vraiment un temps d'été, et il espère que cela va s'améliorer juillet-août. Mais généralement, à partir du mois de septembre, il est difficile de rester sur les terrasses, particulièrement à Aigle. Alors passer par une commission qui reviendra devant ce Conseil, qui sera peut-être soumis à la Municipalité pour présenter un préavis, nous sommes en train de prendre un chemin qui n'est pas adapté pour travailler rapidement. Pourrions-nous laisser l'accès direct entre les restaurateurs, demander à la Municipalité d'avoir une dérogation cette année afin qu'ils puissent travailler de la meilleure façon possible ?

M. Clément **REBER** répète qu'il ne s'agit pas d'un postulat d'urgence sur le court terme, mais d'un postulat destiné au long terme.

M. Philippe **OLLOZ** (PLR), vu l'heure qui avance et au nombre d'interpellations qu'il reste à faire, souhaite déposer une motion d'ordre pour continuer cette séance étant donné qu'il ne reste plus que trois interpellations.

M. le **Président** demande si le 20 % des membres de l'Assemblée soutient cette motion ?

M. Didier **BADAN** n'est pas d'accord avec M. le Président, car il a été demandé en début de séance que celle-ci se termine à 22h30. La motion a été approuvée, elle demandait de finir à 22h30 et de reconvoquer une séance dans les plus brefs délais.

M. Frédéric **BORLOZ** propose que la Municipalité réponde par écrit aux trois dernières interpellations.

M. le **Président** remercie M. BORLOZ pour sa proposition et réitère sa demande de maintenir la motion de M. OLLOZ qui demande de finir les débats puisqu'il reste très peu de choses à l'ordre du jour. M. le Syndic propose des réponses écrites aux interpellations. Si un cinquième des membres est d'accord et accepte cette motion d'ordre, la discussion et le vote final suivront.

M. Jean-Paul **JOTTERAND** (PLR), selon lui, une motion d'ordre ne peut qu'interrompre les débats et une séance. On ne peut pas par une motion d'ordre, demander de poursuivre la séance. Ce qui a été voté en début de conseil, malheureusement, on ne peut pas le défaire.

M. le **Président** propose d'écouter M. JOTTERAND qui a une longue expérience, et souhaite mettre un terme à la séance.

M. Philippe **PASCHE** (PLR) propose que l'on termine le sujet qui allait être passé au vote et avoir la décence de traiter et clore ce postulat.

M. le **Président** demande si les personnes qui ont déposé la motion d'ordre en début de séance sont d'accord de continuer et terminer le débat ?

L'Assemblée accepte.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

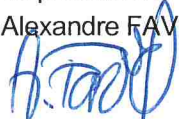
VOTE SUR LE POSTULAT DE M. CLEMENT REBER (PLR) du renvoi en commission pour étude et rapport

Accepté à la majorité // OUI : 36, NON : 18, abstentions : 6

Il est 22h40, M. le Président Alexandre FAVRE clôt la séance.

CONSEIL COMMUNAL D'AIGLE

Le président :
Alexandre FAVRE



La secrétaire :
Véronique DELADOEY

